

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2022 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (2) : Isabelle RIVIERE – Anthony BONNET

Étaient absentes (2) : Marie-Paule BADREAU – Catherine PIOT

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

Point d'information sur le plan « Qualité de vie au travail »
DELCIAS_22_052 – Modification du tableau des effectifs
DELCIAS_22_053 – Tableau des effectifs – secteur Ouest
DELCIAS_22_054 – Mise en place d'une ligne de trésorerie
DELCIAS_22_055 – Décisions modificatives
DELCIAS_22_056 – Simplification de la structuration des budgets du CIAS
DELCIAS_22_057 – Propositions budgétaires primitives 2023
DELCIAS_22_058 – Contrat de livraison de repas à domicile en liaison chaude
DELCIAS_22_059 – Tarif du service Portage de repas

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Après proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'administration modifie l'ordre de présentation des sujets afin que chaque sujet soit traité de manière plus fluide.

INTRODUCTION

Antoine CHÉREAU : « Je voudrais vous dire que la méthode de travail et l'engagement, d'abord de Cécilia [Grenet, vice-présidente] mais aussi de Laure [Racaud, directrice Grand-âge] et de ses équipes, est un engagement personnel énorme et un engagement intelligent par la capacité à regarder les sujets en face pour essayer de bien les poser et en sortir par le haut, qui moi, me remplit d'admiration. Je le dis d'autant plus que Cécilia, lors du dernier conseil d'administration, avait fait tout le travail en mon absence. Merci vraiment beaucoup Cécilia. Merci Laure, parce qu'on voit bien que le contexte est difficile et que la perception du contexte aussi. Ce sont d'abord des lieux de vie mais aussi des lieux de travail et lorsqu'il y a une tension générale et des difficultés de recrutement, évidemment cela impacte aussi la qualité au travail. Donc vraiment Merci.

Cécilia fera le point sur les rencontres de terrain conduites avec Laure, afin d'aller au-devant des équipes. Moi ce que je note, c'est qu'il y a évidemment une impatience des équipes à sortir de la période difficile, mais il n'y a pas de difficultés sur le chemin. Le chemin parcouru pour y arriver n'est pas remis en cause, ce qui est très important.

Aujourd'hui à l'ordre du jour, un point important sur le budget, plus difficile qu'avant, au vu des contraintes extérieures, ajouter à cela l'énergie, etc. On le sait, les besoins du budget sont contraints par les tutelles. Plus que jamais ce budget que l'on va vous proposer, est un travail de vérité prenant en compte les besoins nécessaires afin que cela se passe le mieux possible. Le document proposé n'est probablement pas le budget dont on disposera, mais il reflète le véritable coût du service. Dans les discussions menées dans le cadre du CPOM, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, l'objectif est de faire reconnaître ces besoins.

Dans le cadre de nos organisations, un travail a été effectué de manière très fine par Laure, afin de regarder si les dépenses sont bien affectées au bon niveau. On a sans doute trop de dépenses affectées par exemple à l'entretien et qui avec une organisation nouvelle pourrait être plus facile, sans que cela ne change pour les résidents. En revanche, nous n'avons pas assez de dépenses en matière de soin et il vous sera proposé de recruter deux infirmières supplémentaires qui pourront être prises en charge dans la partie soin. Mais cela demande une réorganisation. Ce sera conforme à ce qu'on avait annoncé, il n'y aura pas de fermeture de contrat mais une nouvelle organisation, peut être optimisée, sans que cela ne gêne les résidents voire au contraire au profit du soin.

Tout cela est compliqué. Le travail n'est pas fini. Une discussion du même ordre est en cours sur la cuisine mais cela n'est pas suffisamment abouti pour ne pas dégrader le service actuel donc la décision ne sera pas prise pour le moment tant qu'il n'y a pas réponse claire. L'objectif étant de garder le niveau de service pour les résidents.

Enfin, l'objectif est d'avoir une offre qui soit la plus exigeante auprès de nos résidents pour qu'ils disposent du meilleur service, mais une offre qui soit aussi soutenable financièrement.

Je remercie les équipes Laure, Chrystelle, Lisa et d'autres, parce qu'il faut à la fois poser les choses pour voir l'avenir et gérer le quotidien qui est difficile. Je dis vraiment bravo. »

VIE DES ETABLISSEMENTS

Point d'information sur le plan « Qualité de vie au travail »

Laure RACAUD rappelle que les groupes de travail ont été constitués après un mouvement du personnel en mai, avec 12 représentants des agents. Tous les thèmes sur la qualité de vie au travail n'ont pas été ouverts, mais 3 principaux font l'objet de concertation. Ainsi les thèmes du remplacement et l'organisation du travail ont démarré. Il reste un groupe de travail à lancer sur la révision des rémunérations avec la refonte du régime indemnitaire.

Cécilia GRENET explique que depuis le dernier conseil d'administration, elle a rencontré 4 équipes sur les 12, accompagnée par Laure, Directrice grand-âge. L'objectif est d'échanger autour du plan de qualité de vie au travail. Les rencontres ont eu lieu avec les équipes de Martial Caillaud à L'Herbergement, L'Arbrasève à Rocheservière, Le Clos du Grenouiller à Boufféré et le SSIAD. Celle du Val des Maines à Saint-Georges-de-Montaigu aura lieu le 28 octobre. Les autres se dérouleront après les vacances de la Toussaint.

Débat :

Cécilia GRENET « Je me rends compte que ces temps-là sont extrêmement importants. Même s'il y a eu effectivement la mise en place de ces groupes de travail autour de la qualité de vie au travail, il y a, par rapport au contexte d'aujourd'hui, une vraie attente des équipes sur un échange direct. L'objectif est vraiment d'écouter les équipes et leurs préoccupations principales. Ce n'est pas d'aller répondre concrètement à leur demande, même si on voit bien que les attentes sont très concrètes. Mais c'est déjà un temps d'écoute.

Une fois les rencontres terminées, on fera un temps d'échange avec chaque équipe. La lettre d'information reprend ce qui a été dit mais ce qui est écrit n'est pas forcément bien compris. Les rencontres permettent vraiment ce temps de discussion.

Laure RACAUD « Les équipes font aussi le retour sur le fait qu'elles sont écoutées par un élu, et c'est important pour elles. »

Cécilia GRENET « Un focus en image sur la mobilisation du 4 octobre dernier, à distance, en visio sur l'ensemble de la France avec les autres EHPAD et résidences. Les résidents, les familles et le personnel se sont mobilisés. C'était vraiment un moment important, d'abord pour les résidents, parce que c'est aussi le temps de l'écoute, de ce qu'ils ont à dire sur leurs lieux de vie, d'exprimer en direct ce dont ils ont besoin et ce qu'ils attendent. C'était aussi important que la présence des familles, du personnel et de nous évidemment au niveau du conseil d'administration. Pouvoir exprimer vraiment très concrètement, même si cela se fait au niveau des CVS, cela reste à l'échelon de nos résidences, est important. Là on est vraiment sur une expression nationale de la parole. Il y avait 17 000 visio avec des retours presse. On espère que cela porte ces fruits pour la suite notamment par rapport à la loi grand âge. »

Jean de LABARTHE « La Loi Grand âge est le sujet avec lequel on se débat de conseil en conseil. C'est-à-dire qu'on voit bien qu'on tourne autour d'un sujet, comme le Président le disait en introduction, on a un besoin pour mieux fonctionner et avoir une qualité de service, et au final il n'est jamais suffisamment couvert par les autorités qui nous accompagnent. Le vrai sujet derrière est une réforme fondamentale du grand âge. »

Cécilia GRENET « Ce qui a été dit ce jour-là, est qu'on sait déjà tout ce dont on a besoin, on veut maintenant concrètement des actions et des moyens. »

Antoine CHEREAU « Je redis à la fois confiance et félicitation pour le travail engagé. »

RESSOURCES HUMAINES

DELCIAS_22_052 – Modification du tableau des effectifs DELCIAS_22_053 – Tableau des effectifs – secteur Ouest

Monsieur le Président explique que comme annoncé en début de séance, il s'agit de remettre à plat le tableau officiel des effectifs du secteur Ouest (L'Herbergement – Rocheservière) afin de faire correspondre l'effectif installé à l'effectif autorisé et le ventiler dans les bonnes sections.

Ainsi plusieurs corrections clés :

- L'ajout de 2 postes infirmiers. En effet l'effectif était autorisé et donc financé mais non voté par le conseil.
 - o 1 poste d'infirmier coordinateur général pour soutenir les responsables de site - infirmiers, dans leurs missions du quotidien et renforcer l'absence depuis 2 ans du médecin coordinateur.
 - o 1 poste d'infirmier multisite remplaçant dans la même logique de pool de remplacement mais pour les infirmiers.
- Plusieurs postes sont réaffectés à la section soin, financée par l'ARS : 3 agents sur des postes d'aide-soignant et 4 assistants en soin en gérontologie. Ces agents pratiquent le soin même si certains ne sont pas encore titulaires du concours. Cela permet d'améliorer la rentabilité du métier.
- Plusieurs postes sont supprimés sur la section hébergement, car non autorisés : 3,7 ETP soit 4 agents. Il est précisé que les contrats ne sont pas arrêtés, mais qu'il s'agit de départ en retraite ou de personne en disponibilité. Il est également précisé qu'il n'y a pas de dégradation du service dû à une nouvelle organisation.
- En revanche, sur la cuisine, plusieurs postes ont été maintenus. Il est nécessaire de se laisser le temps d'une analyse complète avec l'activité des repas pour les écoles, les réorganisations du travail, sans dégrader ni le service ni les conditions de travail.

Il revient au conseil d'administration de voter le tableau des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

(DELCIAS_22_052) Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessous listés ; pour les postes ouverts sur plusieurs grades ; dit que le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue des procédures de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8^{ème} échelon du grade retenu ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
EHPAD multisite centre	<u>4 postes</u> Agent social (Cat. C) Temps non complet (3 x 0,8 ETP et 1 x 0,6 ETP)	<u>4 postes</u> Aide-soignant (Cat. B) Temps non complet (3 x 0,8 ETP et 1 x 0,6 ETP)	01/01/2023
EHPAD Multisite centre et ouest		<u>2 postes</u> Infirmier en soins généraux (Cat. A) Temps complet	01/12/2022

(DELCIAS_22_053) Le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs 2022 présenté ci-dessous pour le secteur Ouest, pour les résidences Martial Caillaud à L'Herbergement et L'Arbrasève à Rocheservière.

EMPLOIS PERMANENTS POURVUS EHPAD et EHPAA ARBRASEVE & MC

filières/Grades	Catégorie	emplois permanents ouverts	Titulaires			Contractuels			Temps effectif occupé emplois permanents	Temps effectif total occupé et ouvert	Total par poste
			temps complet	temps non complet	temps effectif occupé	temps complet	temps non complet	temps effectif occupé			
Filière médico-sociale											
Médecin 2ème CI	A	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,4
Infirmier en soins généraux	A		1,8	0,8	2,6	0	0	0	2,6	2,6	9,31
Infirmier en soins généraux CI normale	A		3	0,46	3,46	0	0,45	0,45	3,91	3,91	
Infirmier soins généraux HCI	A		2	0	2	0	0	0	2	2	
Infirmier de classe supérieure	B		0,8	0	0,8	0	0	0	0,8	0,8	
Psychologue territorial CI normale	A		0	0,7	0,7	0	0	0	0,7	0,7	0,7
Ergothérapeute	A	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,2
Aide soignant territorial CI normale	B	2	4,4	0,5	4,9	0	0	0	4,9	6,9	34,92
Aide soignant territorial CI supérieure	B		9,9	0,91	10,81	0	0	0	10,81	10,81	
Agent social principal 2ème cl	B		0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaire de soins principal 2ème CI	C		6,51	0	6,51	4,8	0	4,8	11,31	11,31	
Auxiliaire de soins principal 1ère CI	C		5,9	0	5,9	0	0	0	5,9	5,9	
Agent social principal 2ème cl	C		6,25	2,04	8,29	0	0	0	8,29	8,29	39,18
Agent social	C		20,12	8,77	28,89	2	0	2	30,89	30,89	
Filière technique											
Adjoint technique principal 1ère CI	C		1	0	1	0	0	0	1	1	1
Filière animation											
Animateur	C		1		1			0	1	1	2,2
Adjt animation	C		0	1,2	1,2	0	0	0	1,2	1,2	
Filière administrative											
Adjt administratif	C		1,9	0,46	2,36	0	0	0	2,36	2,36	2,36
TOTAL		2,6	64,58	15,84	80,42	6,8	0,45	7,25	87,67	90,27	90,3

FINANCES

Antoine CHEREAU « Avant d'aborder les quatre points inscrits à l'ordre du jour qui concernent les finances, je souhaite faire un point plus général, qui concerne essentiellement la proposition budgétaire et tarifaire 2023 On a évoqué, tout à l'heure, le contexte national. On sait aussi qu'on a sur les budgets un déficit différemment répartis selon les sites.

Par conséquent, la proposition de budget préparée ne règle pas tous les sujets, car c'est dans le cadre du futur CPOM que l'on demandera le soutien des tutelles, à savoir Département et ARS.

En revanche, un travail sur l'architecture budgétaire ressemblera à celle du CPOM. Ainsi lors des négociations avec les tutelles, on pourra être très rassurant en leur disant comment cela se construit. On sera alors transparent et dans de bonnes conditions pour les négociations. L'architecture budgétaire prévue doit prouver à l'ARS notamment, mais également au Département, que c'est un outil de pilotage pour utiliser, au mieux, les finances reçues.

Il y a sur ce budget, des décisions qui ne sont pas de notre fait mais qui ont un impact financier. Notamment l'augmentation de 3,5% du salaire de tous les fonctionnaires, décidée par le gouvernement. C'est très bien pour les agents, mais les recettes en face ne sont pas prévues.

Ce budget intègre également :

- Une enveloppe de 3% de la masse salariale mise pour les mesures de qualité de vie au travail qui permettent de soutenir le personnel, de les garder confiant pour conduire les réorganisations.
- La réorganisation dans les sections, évoquée juste avant.
- La mise en place d'un vrai budget de remplacement identifiant et se rapprochant des besoins, avec le pool de remplacement et des remplacements d'été plus important.
- L'évolution de la masse salariale classique de 4%.
- Les chiffres de l'inflation notamment sur l'alimentation, si on veut garder la qualité c'est 25% de plus.
- Une inquiétude assez forte sur l'énergie car nos EHPAD sont assez inégaux en matière de performance énergétique mais, bonne nouvelle, on va bénéficier du bouclier énergétique pour nos EHPAD.
- Le maintien de la participation indirecte de Terres de Montaigne, Communauté d'agglomération de près de 400 000 € ce qui représente 1 000 € par résident par an (informatique, RH, ...).
- En recettes, une enveloppe de formation de 78 000 € demandée à l'ARS principalement pour la prise en charge des formations des aides-soignants (par apprentissage ou par évolution interne).
- Des mesures nouvelles demandées pour bénéficier de personnel supplémentaire à la mesure des besoins de nos résidents pour plus de 350 000 €.

Cela a des impacts sur les sections : +10% pour le secteur ouest et 14% pour le secteur centre pour la section Hébergement ; +14% pour le secteur ouest et 15% pour le secteur centre pour la section dépendance ; +9% pour le secteur ouest et 9% pour le secteur centre pour la section soin et +19% pour le SSIAD. »

DELCIAS_22_054 – Mise en place d'une ligne de trésorerie

Pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 €.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements au fur-et-à-mesure de ses besoins quotidiens de trésorerie. Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

La proposition de la Caisse d'Epargne est basée sur les conditions suivantes :

- Montant de l'ouverture de crédit : 600 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : taux fixe de 0,30%
- Frais de dossier : 1 000 €
- Commission d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,10%
- Mode de calcul des intérêts : exact / 360

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

DELCIAS_22_055 – Décisions modificatives

Il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes pour 3 raisons principales :

- Les autorités de contrôle et de tarification ont accordé des dotations globales et des tarifs d'hébergement qui ne couvrent pas les besoins.
- Une hausse importante des prix sur les énergies, l'eau, les produits d'entretien et d'alimentation.
- Des nouveaux contrats de remplaçants lors des arrêts maladie pour assurer la continuité du service obligatoire auprès des résidents.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
64111	Rémunération principale	41 000,00 €	
70848	Mise à disposition personnel autres organismes		14 350,00 €
7788	Autres produits exceptionnels		26 650,00 €
Total Section de fonctionnement		41 000,00 €	41 000,00 €

BUDGET ANNEXE « CUISINE PARTAGEE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	110 000,00 €	
64111	Rémunération principale	40 000,00 €	
7788	Autres produits exceptionnels		150 000,00 €
Total Section de fonctionnement		150 000,00 €	150 000,00 €

BUDGET ANNEXE « PORTAGE DE REPAS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00 €	
6288	Autres services extérieurs	7 000,00 €	
7588	Autres produits de gestion courante		10 000,00 €
Total Section de fonctionnement		10 000,00 €	10 000,00 €

BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE OXALIS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
64111	Rémunération principale	35 000,00 €	
6282	Frais alimentation extérieure	4 000,00 €	
7548	Autres remboursements de frais		2 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		37 000,00 €
Total Section de fonctionnement		39 000,00 €	39 000,00 €
2135	Installations générales et agencements	4 000,00 €	
1641	Emprunts		4 000,00 €
Total Section d'investissement		4 000,00 €	4 000,00 €

BUDGET ANNEXE « RESIDENCES NON MEDICALISEES »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6132	Locations immobilières	-172 780,00 €	
6287	Remboursements de frais	172 780,00 €	
Total Section de fonctionnement		0.00 €	0.00 €

BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR MONTAIGU »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60611 (H)	Eau et assainissement	4 000,00 €	
60612 (H)	Electricité	46 000,00 €	
60622 (H)	Produits d'entretien	4 000,00 €	
6132 (H)	Locations immobilières	-583 199,00 €	
6282 (H)	Prestation d'alimentation à l'extérieur	190 000,00 €	
6287 (H)	Remboursement de frais	583 199,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	34 488,00 €	
6419 (H)	Remboursement sur rémunération		25 000,00 €
778 (H)	Autres produits exceptionnels		253 488,00 €
Total Hébergement		278 488,00 €	278 488,00 €
60612 (D)	Electricité	10 000,00 €	
60622 (D)	Produits d'entretien	2 000,00 €	
6281 (D)	Prestation blanchissage	7 000,00 €	
64111 (D)	Rémunération principale	130 000,00 €	
6419 (D)	Remboursements sur rémunérations		50 000,00 €
73532 (D)	Usagers - dépendance		25 000,00 €
778 (D)	Autres produits exceptionnels		74 000,00 €
Total Dépendance		149 000,00 €	149 000,00 €
Total Section de fonctionnement		427 488,00 €	427 488,00 €

BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR ROCHESERVIERE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60611 (H)	Eau et assainissement	8 000,00 €	
60612 (H)	Electricité	128 000,00 €	
60622 (H)	Produit d'entretien	8 000,00 €	
60624 (H)	Fourniture administrative	3 000,00 €	
606268 (H)	Fourniture hôtelière	4 000,00 €	
6063 (H)	Alimentation	76 500,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	128 917,00 €	

61558 (H)	Entretien et maintenance	30 000,00 €	
6419 (H)	Remboursement sur rémunération		30 000,00 €
778 (H)	Autres produits exceptionnels		356 417,00 €
	Total Hébergement	386 417,00 €	386 417,00 €
60222 (D)	Produits d'entretien	5 000,00 €	
606261	Protection, produits absorbants	13 000,00 €	
6281	Prestation de blanchissage	15 000,00 €	
64111 (D)	Rémunération principale	192 130,00 €	
6419 (D)	Remboursements sur rémunérations		35 000,00 €
778 (D)	Autres produits exceptionnels		190 130,00 €
	Total Dépendance	225 130,00 €	225 130,00 €
	Total Section de fonctionnement	611 547,00 €	611 547,00 €

BUDGET ANNEXE « EHPA »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60612	Electricité	15 000,00 €	
6287	Remboursement de frais	7 000,00 €	
64111	Rémunération principale	35 000,00 €	
7388	Autres		15 000,00 €
7087	Remboursement de frais par budget annexe		32 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00 €
		57 000,00 €	57 000,00 €

BUDGET ANNEXE « UPR »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	60 000,00 €	
62878	Remboursement de frais	20 000,00 €	
706	Prestation de service portage		30 000,00 €
70872	Remboursement par budget annexe		30 000,00 €
7788	Autres produits exceptionnels		20 000,00 €
		80 000,00 €	80 000,00 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, vote les décisions modificatives des budgets présentées ci-dessus.

DELCIAS_22_056 – Simplification de la structuration des budgets du CIAS

Dans un souci de lisibilité budgétaire et d'optimisation de l'architecture budgétaire, il est proposé d'intégrer les budgets annexes Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas au sein du budget principal du CIAS. Une comptabilité analytique permettra néanmoins un suivi par activité.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, clôture le budget annexe Cuisines Partagées au 31 décembre 2022 ; clôture le budget annexe Unité de Production de Repas au 31 décembre 2022 ; clôture le budget annexe Portage de repas au 31 décembre 2022 ; acte l'intégration des activités Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas au 1^{er} janvier 2023 au sein du budget principal ; transfère, le cas échéant, les actifs et passifs des budgets annexes Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas constatés au 31 décembre 2022 au budget principal ; reconduit, le cas échéant, les régies d'avances et de recettes à l'identique.

DELCIAS_22_057 – Propositions budgétaires primitives 2023

Laure RACAUD présente l'activité prévisionnelle des deux secteurs.

	EHPAD secteur Centre Montaigu-Vendée	EHPAD secteur Ouest L'Herbergement /Rocheservière
Base conventionnement	01/12/2016	01/03/2016
Capacité d'accueil	135 Résidents EHPAD	137 Résidents EHPAD
<i>dont hébergement temporaire</i>	5	5
<i>Bénéficiaires accueil de jour</i>	0	6
Taux d'occupation	48 779 journées	50 564 journées
<i>hébergement permanent</i>	99,72%	99,89%
<i>hébergement temporaire</i>	80,00%	87,67%
<i>accueil de jour</i>	/	80,00%

Concernant les propositions budgétaires, il est précisé qu'il y a 3 sections différentes avec des financeurs différents, à savoir, la section hébergement financée principalement par le résident via la tarification, la section dépendance financée par le Conseil Départemental et la section soin financée par l'ARS.

Un effort particulier a été fait sur les tarifs de l'hébergement temporaire, afin qu'il soit semblable sur l'ensemble du CIAS. Il est également précisé que les organismes de contrôle et de tarification financent mieux ce type de place.

Proposition budgétaire et tarifaire 2023 - EHPAD secteur Centre (Montaigu-Vendée)

SECTION	CHARGES		PRODUITS	
	Montant	% évolution /2022	Montant	% évolution /2022
Hébergement	3 096 700,61 €	+ 14 %	3 096 700,61 €	+ 14 %
Dépendance	1 016 324,98 €	+ 15 %	1 016 324,98 €	+ 15 %
Soin	2 334 536,13 €	+ 7,6 %	2 334 536,13 €	+ 7,6 %
Total reconduction	6 447 561,72 €	+ 11,7 %	6 447 561,72 €	+ 11,7 %
Nouvelles mesures	291 714,24 €		291 714,24 €	
Total 2023	6 739 275,96 €		6 739 275,96 €	

	Tarif 2023	Tarif 2022		Augmentation 2023/20222
		Arrêté	Proposé	
Appartement 20 m²	59,12 €	53,55 €	55,08 €	+ 5,57 €
Appartement 25 m²	62,09 €	56,24 €	57,85 €	+ 5,85 €
Appartement 30 m²	66,38 €	60,13 €	61,86 €	+ 6,25 €
T1 bis couple (tarif / personne)	54,41 €	49,29 €	50,69 €	+ 5,12 €
Hébergement temporaire	71,14 €	69,99 €	71,99 €	+ 1,15 €
MOYENNE	62,31 €	56,44 €	58,64 €	+ 5,87 €

Proposition budgétaire et tarifaire 2023 - EHPAD secteur Ouest (L'Herbergement/Rocheservière)

SECTION	CHARGES		PRODUITS	
	Montant	% évolution /2022	Montant	% évolution /2022
Hébergement	3 120 100,02 €	+ 10 %	3 120 100,02 €	+ 10 %
Dépendance	990 095,94 €	+ 14 %	990 095,94 €	+ 14 %
Soin	2 524 079,75 €	+ 9 %	2 524 079,75 €	+ 9 %
Total reconduction	6 634 275,71 €	+ 9 %	6 634 275,71 €	+ 9 %
Nouvelles mesures	61 980,71 €		61 980,71 €	
Total 2023	6 696 256,42 €		6 696 256,42 €	

	Tarif 2023	Tarif 2022		Augmentation 2023/20222
		Arrêté	Proposé	
Studio A	62,39 €	56,64 €	58,39 €	+ 5,75 €
Studio B	64,89 €	58,91 €	60,73 €	+ 5,98 €
T1	53,38 €	53,00 €	54,64 €	+ 5,38 €
T1 bis couple (tarif / personne)	52,45 €	47,61 €	49,08 €	+ 4,84 €
T2 couple (tarif / personne)	54,03 €	49,05 €	50,57 €	+ 4,98 €
T2	66,45 €	60,32 €	62,18 €	+ 6,13 €
Hébergement temporaire	71,14 €	71,04 €	73,24 €	+ 0,10 €
Accueil de jour repas compris	37,21 €	36,09 €	37,21 €	+ 1,12 €
Accueil de jour ½ journée sans repas	19,87 €	18,04 €	18,60 €	+ 1,83 €
MOYENNE	62,56 €	56,79 €	58,55 €	+ 5,77 €

Proposition budgétaire 2023 - SSIAD

	CHARGES		PRODUITS	
	Montant	% évolution	Montant	% évolution
2022	375 412,06 €		375 412,06 €	
Total 2023	474 990,02 €	+ 27 %	474 990,02 €	+ 27 %

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les propositions budgétaires pour les budgets annexes soumis à l'approbation des autorités de tarification (ARS et/ou Conseil Départemental), du CIAS Terres de Montaigu, ainsi que les propositions tarifaires qui en découlent, telles que présentées en séance ; charge Monsieur le Président de soumettre ces propositions à la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

ADMINISTRATION GENERALE

DELCIAS_22_058 – Contrat de livraison de repas à domicile en liaison chaude **DELCIAS_22_059 – Tarif du service Portage de repas**

Antoine CHEREAU « Sur le sujet du portage de repas, plusieurs réorganisations sont en cours et qui arrivent à leur terme. Tout d'abord, si on comprend les EHPAD de Treize-Septiers et La Bruffière qui gèrent le portage dans leurs communes respectives, toutes nos communes seront servies par le portage de repas, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. 100% du territoire dispose donc d'une offre publique de liaison chaude, même si on ne peut pour le moment répondre à 100% de la demande.

Deuxième chose, l'agrément « Service à la personne » nous a été attribué afin que nos bénéficiaires disposent du crédit d'impôt sur la partie livraison. Cela nous permet d'augmenter les prix puisque les bénéficiaires seront défiscalisés, et prendront en charge les repas faits et livrés en supplément pour eux, et qui impactaient le coût du service cuisine, et donc des résidents.

Enfin avec le nouveau service et donc les nouveaux prix, le coût réel de livraison est calculé et l'équilibre financier pourra être atteint en augmentant les recettes de 30%. »

Lisa VIOLLEAU rappelle le projet :

- Une volonté politique d'harmoniser les 4 sites de production pour proposer une offre unique aux bénéficiaires sur l'ensemble du CIAS (menus, tarifs, fréquence de livraison, etc.)
- Une évolution financière du service pour tendre progressivement vers l'équilibre
- La déclaration « Service à la Personne » pour proposer le crédit d'impôt aux bénéficiaires
- Se conformer à la réglementation (contrat, enquête de satisfaction, etc.)

Il est donc nécessaire de mettre en place un contrat engageant la collectivité et les bénéficiaires dans le cadre de la prestation du portage de repas. Ce document rappelle les conditions d'accès à ce service et les obligations du CIAS et harmonise les pratiques :

- Repas de qualité préparés par des cuisiniers selon les menus élaborés par une diététicienne
- Composition de la valisette : entrée, plat, part de fromage, dessert.
- 2 formules proposées : avec ou sans potage
- Respect des régimes sur prescription médicale lorsque c'est possible
- Pas de modifications des menus pour convenance personnelle
- Prévenir 48h à l'avance pour annuler une livraison pour qu'elle ne soit pas facturée (sauf hospitalisation)
- Questionnaire de satisfaction au minimum 1 fois par an
- Rendre la totalité de la vaisselle rincée dans la valisette lors de la prochaine livraison, facturation en cas de casse ou de perte
- Facturation par prélèvement automatique ou chèque

D'autre part des différences de facturation concernant la livraison des repas selon les sites de production existait. Il convient d'harmoniser ce tarif pour proposer un coût identique à l'ensemble des bénéficiaires sur le territoire. L'objectif étant de définir un prix intermédiaire comparé aux prestataires concurrents sur le territoire tout en valorisant la qualité des repas livrés en liaison chaude, mais également de tendre vers l'équilibre financier du service.

Pour répondre à la demande des usagers, deux formules seront proposées (avec et sans potage) et les coûts de livraison et de production de repas sont définis et différenciés.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Formule	Tarif global	dont frais		
		de production	de livraison	
Résidant du territoire d'agglomération	Sans potage	10,95 €	5,75 €	5,20 €
	Avec potage	11,95 €	6,75 €	5,20 €
Résidant hors territoire d'agglomération	Sans potage	11,95 €	6,25 €	5,70 €
	Avec potage	12,95 €	7,25 €	5,70 €

L'obtention de la déclaration de la prestation comme Service à la Personne permettra aux usagers de bénéficier d'une réduction de crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais de livraison engagés, directement déduits de leur facture afin de limiter très fortement l'impact de l'augmentation du tarif pour les bénéficiaires du service.

Débat

Daniel ROUSSEAU : « Qui perçoit le crédit d'impôt ? Comment cela est refacturé ? »

Laure RACAUD : « Le crédit d'impôt est mentionné sur la facture par une ligne spécifique. Le paiement sera donc déduit de la réduction du service à la personne. Tout le monde est éligible, ce n'est pas soumis à ressources. »

(DELCIAS_22_058) Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à mettre en place le contrat de livraison de repas à domicile en liaison chaude, avec les bénéficiaires du service résidant sur et en dehors du territoire de la Communauté d'agglomération et autorise Monsieur le Président à les signer à compter du 1^{er} janvier 2023.

(DELCIAS_22_059) Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les propositions tarifaires exposées ci-dessus, applicables au 1^{er} janvier 2023.

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance



Antoine CHEREAU
Président

